

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Colle**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

Bison International

Dr.A.F.Philipsstraat 9

NL-4462 EW Goes

PO Box 160

NL-4460 AD Goes

tel. +31 88 3235700

fax. +31 88 3235800

e mail: sds@boltonadhesives.com

UHU GmbH

Herrmannstraße 7

D-77815 Bühl (Baden)

Tel.:0049-(0)7223-284-0

E-mail: sds@boltonadhesives.com

Fax: 0049-(0)7223-284-245

· Service chargé des renseignements:

PSRA

PSRA

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Butanone
Méthylcyclohexane
Acétate d'éthyle
Acétone

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: Brouillard d'eau, Mousse résistant à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient Résine. Peut produire une réaction allergique.
Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable
· **vPvB:** Non applicable

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 Butanone

Liste II

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Colle

· **Composants dangereux:**

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43-XXXX	Butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	25-50%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	Acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	10-25%
CAS: 108-87-2 EINECS: 203-624-3 Numéro index: 601-018-00-7 Reg.nr.: 01-2119556887-18-XXXX	Méthylcyclohexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥10-<25%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX	Acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	≥2,5-<10%
CAS: 25085-50-1	résine de formaldéhyde p-tert-butylphénol ⚠ Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 1309-48-4 EINECS: 215-171-9 Numéro index: 025-199-09-0 Reg.nr.: Exempt	oxyde de magnésium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<1%
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7 Numéro index: 650-015-00-7 Reg.nr.: 01-2119480418-32-XXXX	Résine ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%
CAS: 123-26-2 EINECS: 204-613-6 Reg.nr.: 01-2119978265-26-XXXX	N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécane-1- amide) ⚠ Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<1%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7 Reg.nr.: 01-2119463881-32-XXXX	Oxyde de zinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,025-<0,25%

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 3)

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 4)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:** 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

78-93-3 Butanone

VLEP	Valeur momentané: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
------	---

141-78-6 Acétate d'éthyle

VLEP	Valeur momentané: 1468 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm
------	--

108-87-2 Méthylcyclohexane

VLEP	Valeur à long terme: 1600 mg/m ³ , 400 ppm
------	---

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 5)

67-64-1 Acétone

VLEP	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

1309-48-4 oxyde de magnésium

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
------	---

· DNEL
78-93-3 Butanone

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	31 mg/kg bw/day
Dermique	Travailleur, exposition cutanée à long terme	1161 mg/kg bw/day
	Consommateur, dermal(e), long terme	412 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Travailleur, inhalation, exposition de courte durée	900 mg/m ³
	Travailleur, inhalation, exposition à long terme	600 mg/m ³
	Consommateur, court, par inhalation	450 mg/m ³
	Consommateur, par inhalation, long terme	106 mg/m ³

141-78-6 Acétate d'éthyle

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	4,5 mg/kg bw/day
Dermique	Travailleur, exposition cutanée à long terme	63 mg/kg bw/day
	Consommateur, dermal(e), long terme	37 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Travailleur, inhalation, exposition de courte durée	1468 mg/m ³
	Travailleur, inhalation, exposition à long terme	734 mg/m ³
	Consommateur, court, par inhalation	734 mg/m ³
	Consommateur, par inhalation, long terme	367 mg/m ³

108-87-2 Méthylcyclohexane

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	0,4 mg/kg bw/day
Dermique	Travailleur, exposition cutanée à long terme	1,7 mg/kg bw/day
	Consommateur, dermal(e), long terme	0,8 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Travailleur, inhalation, exposition de courte durée	1354,6 mg/m ³
	Travailleur, inhalation, exposition à long terme	64,3 mg/m ³
	Consommateur, court, par inhalation	1016 mg/m ³
	Consommateur, par inhalation, long terme	16 mg/m ³

67-64-1 Acétone

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	62 mg/kg bw/day
Dermique	Travailleur, exposition cutanée à long terme	186 mg/kg bw/day
	Consommateur, dermal(e), long terme	62 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Travailleur, inhalation, exposition de courte durée	2420 mg/m ³
	Travailleur, inhalation, exposition à long terme	1210 mg/m ³
	Consommateur, par inhalation, long terme	200 mg/m ³

· PNEC
78-93-3 Butanone

Oral	Empoisonnement secondaire	1000 mg/kg
------	---------------------------	------------

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 6)

	Eau douce	55,8 mg/l
	Sédiments d'eau douce	284,7 mg/kg dry weight
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Sédiments marins	284,7 mg/kg dry weight
	Sol	22,5 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées	709 mg/l
	Libération sporadique	55,8 mg/l
141-78-6 Acétate d'éthyle		
	Eau douce	0,24 mg/l
	Sédiments d'eau douce	1,15 mg/kg dry weight
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiments marins	0,115 mg/kg dry weight
	Sol	0,148 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées	650 mg/l
108-87-2 Méthylcyclohexane		
	Eau douce	0,00134 mg/l
	Sédiments d'eau douce	0,0362 mg/kg dry weight
	Eau de mer	0,000134 mg/l
	Sédiments marins	0,00362 mg/kg dry weight
	Sol	0,0097 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées	0,273 mg/l
67-64-1 Acétone		
	Eau douce	10,6 mg/l
	Sédiments d'eau douce	30,4 mg/kg dry weight
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Sédiments marins	3,04 mg/kg dry weight
	Sol	29,5 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l
	Libération sporadique	21 mg/l
123-26-2 N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécane-1-amide)		
	Station d'épuration des eaux usées	0,1 mg/l
1314-13-2 Oxyde de zinc		
	Eau douce	0,0144 mg/l
	Sédiments d'eau douce	146,9 mg/kg dry weight
	Eau de mer	0,0072 mg/l
	Sédiments marins	162,2 mg/kg dry weight
	Sol	83,1 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées	0,1 mg/l

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 7)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:**
Filtre AX
Filtre A
- **Protection des mains:**
Gants résistant aux solvants



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm
Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: > 0,7 mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 120 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 4).
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- **Protection du corps:**
Utiliser une tenue de protection.
Vêtement de protection résistant aux solvants

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

55,8-56,6 °C

· Inflammabilité

Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

1,8 Vol %

· Supérieure:

11,5 Vol %

· Point d'éclair

-4 °C

· Température d'auto-inflammation

260 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé

· pH

Non déterminé

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé

· Dynamique à 20 °C:

1000 mPas

· Solubilité

· l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

· Pression de vapeur à 20 °C:

105 hPa

· Pression de vapeur à 50 °C:

360 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

0,87 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé

· Densité de vapeur:

Non déterminé

· 9.2 Autres informations

Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminées ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques:

80,4 %

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 9)

· Eau:	0,1 %
· VOC (CE)	80,40 %
· Teneur en substances solides:	19,5 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 10)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
78-93-3 Butanone

Oral	LD50	>2193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>8050 mg/kg (rat)

141-78-6 Acétate d'éthyle

Oral	LD50	4934 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	>20000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	29,3 mg/l (rat)

108-87-2 Méthylcyclohexane

Oral	LD50	4000-4500 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

67-64-1 Acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>15800 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat)

25085-50-1 résine de formaldéhyde p-tert-butylphénol

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

1309-48-4 oxyde de magnésium

Oral	LD50	3870 mg/kg
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

8050-09-7 Résine

Oral	LD50	2800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

123-26-2 N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécane-1-amide)

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

1314-13-2 Oxyde de zinc

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non applicable

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 11)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Non applicable
- **Sensibilisation** Non applicable
- **Toxicité par administration répétée** Non applicable
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 Butanone

Liste II

98-54-4 4-tert-butylphénol

Liste I

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 12)

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR/ADN, IMDG, IATA** UN1133

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR/ADN** 1133 ADHÉSIFS

· **IMDG, IATA** ADHESIVES

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR/ADN**

· **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.

· **Étiquette** 3

· **IMDG, IATA**

· **Class** 3 Liquides inflammables.

· **Label** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR/ADN, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

-

· **No EMS:**

F-E,S-D

· **Stowage Category**

A

· **14.7 Transport maritime en vrac**
conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

(suite page 14)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 13)

· Indications complémentaires de transport:	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· ADR/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· Remarques:	For substances with class 3 according to IMDG-Code chapter 2.3.2.2 packing group is classified in packing group III, as viscosity is in accordance with requirements (flow time $t > 100s$).
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
- Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
- Aucun des composants n'est compris.

(suite page 15)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 14)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

67-64-1 Acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

78-93-3 Butanone

3

67-64-1 Acétone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

78-93-3 Butanone

3

67-64-1 Acétone

3

· Prescriptions nationales:

Etiquetage des émissions en polluants volatils des produits de construction et de décoration: A+

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Liquides inflammables

Règles d'extrapolation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche technique: PSRA

· Contact:

PSRA

(suite page 16)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.05.2026

Révision: 08.05.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Nom du produit: GRF BISON/CONTACT TIX TI 10L*1 L221

(suite de la page 15)

PSRA

· **Date de la version précédente:** 31.05.2021· **Numéro de la version précédente:** 41· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR